
AVIS RELATIF A L'ORGANISATION D'UNE PROMOTION DU JEU DÉNOMMÉ "EURO MILLIONS"**Article 1^{er}**

Une promotion organisée en application des règles de participation du jeu, aura lieu le vendredi 05 avril 2019.

Article 2

Un Quick Pick HIGH 5 d'une valeur de 1€ pour le tirage du vendredi 05 avril 2019 sera gratuitement attribué pour toute prise de jeu d'un bulletin EuroMillions, soit 4 grilles EuroMillions (pour un montant total de 10€ minimum), participant à ce même tirage.

Il est entendu que dans le cas de prise de jeu multiple, un seul Quick Pick HIGH 5 gratuit de 1€ sera attribué, l'unique critère de participation à cette promotion étant la prise de jeu de 4 grilles EuroMillions.

Article 3

Seules les prises de jeu effectuées dans un point de vente physique, au Grand-Duché du Luxembourg sont concernées par cette promotion. Sont de facto exclues de cette promotion les prises de jeu effectuées par Internet (www.loterie.lu) ainsi que celles faites sur un distributeur automatique.

Article 4

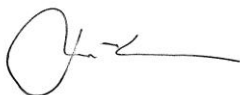
La Loterie Nationale ne saurait être tenue pour responsable en cas de non attribution du Quick Pick gratuit par le point de vente dans lequel a été effectuée la prise de jeu.

Article 5

Les fonds nécessaires à la mise en place de cette promotion seront intégralement financés par la Loterie Nationale.

Fait à Leudelange, le 22 mars 2019.

Loterie Nationale



Léon LOSCH
Directeur